

Sensibilisation des élus fédéraux jurassiens aux enjeux des transports régionaux

Jude Schindelholz (PS)

Réponse du Gouvernement

En préambule, il est rappelé que le Gouvernement entretient des relations régulières avec les élus fédéraux jurassiens pour les sensibiliser aux intérêts cantonaux dans le cadre des objets discutés au sein des Chambres fédérales et, selon les dossiers, construire des stratégies pour défendre la position cantonale auprès des instances fédérales. Des contacts bilatéraux fréquents ont aussi lieu entre les ministres et les élus fédéraux ou par l'intermédiaire de la déléguée aux affaires fédérales.

Pour le reste, il est répondu de la manière suivante aux questions posées.

1. Le Gouvernement considère-t-il que les enjeux liés au financement des transports publics régionaux et leurs conséquences concrètes pour l'ensemble du canton du Jura sont suffisamment compris et pris en compte au niveau fédéral ?

Le Gouvernement estime que la situation actuelle n'est pas acceptable pour le canton du Jura. Notamment le durcissement par l'Office fédéral des transports depuis 2024 de l'application de critères techniques fondant le cofinancement de la Confédération. Pour le canton du Jura, cela s'est traduit dès l'horizon 2026 par une hausse des coûts à charge du canton de l'ordre de 23% parallèlement à une baisse de l'offre de bus de 9%.

Toutefois, l'adoption, en décembre, d'un crédit supplémentaire de 160 millions de francs en faveur du transport régional de voyageurs, ainsi que le refus des réductions de 177 millions envisagées dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération, démontrent que les enjeux liés au financement des transports publics régionaux et leurs conséquences concrètes pour les régions sont pris en considération par une majorité des parlementaires fédéraux.

Le canton du Jura n'est par ailleurs pas le seul à être confronté à des tensions sur l'offre, lesquelles s'inscrivent dans un contexte national marqué par des contraintes financières accrues. En ce sens, il convient surtout de créer des alliances afin de sensibiliser aussi bien les parlementaires fédéraux que le Département en charge des transports sur les conséquences concrètes et délétères que cela induit sur les cantons concernés.

2. Quels échanges le Gouvernement entretient-il avec les élus jurassiens au Conseil national et au Conseil des États afin de les sensibiliser aux besoins spécifiques du Jura en matière de transports publics régionaux ?

Comme indiqué en préambule, le Gouvernement jurassien entretient des échanges réguliers, tant formels qu'informels, avec les élus jurassiens aux Chambres fédérales. Il n'a pas attendu le traitement du crédit d'engagement pour l'indemnisation du transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028 pour les sensibiliser aux besoins spécifiques du canton. Ainsi, une séance de la Conférence des affaires fédérales a été largement consacrée à cette thématique en 2024 déjà. Le programme d'allègement budgétaire 2027 a également figuré à l'ordre du jour de la Conférence des affaires fédérales du 30 septembre dernier. À cela s'ajoute la présence d'un représentant jurassien au sein de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États, ce qui constitue un atout supplémentaire pour relayer les préoccupations cantonales.

3. Le Gouvernement estime-t-il disposer de leviers suffisants pour faire prévaloir les intérêts du canton lorsque des positions individuelles d'élus fédéraux jurassiens s'écartent des besoins clairement identifiés du territoire ?

Compte tenu de la taille de la délégation jurassienne aux Chambres fédérales, le Gouvernement souligne qu'il bénéficie de relations étroites et privilégiées avec ses représentants. S'il peut les sensibiliser directement, ou par l'intermédiaire des services concernés et de la déléguée aux affaires fédérales, il convient de rappeler que les élus fédéraux disposent d'une pleine liberté d'appréciation dans l'exercice de leur mandat et qu'ils s'inscrivent également dans des logiques partisans. Dans ce cadre, le Gouvernement estime disposer de leviers adéquats pour faire valoir de manière claire et argumentée les intérêts du canton.

4. Enfin, le Gouvernement entend-il renforcer à l'avenir la coordination politique avec les élus fédéraux jurassiens sur les dossiers stratégiques dépendant de décisions budgétaires fédérales, en particulier en matière de transports publics ?

Le Gouvernement est bien entendu disposé à renforcer encore la coordination politique avec les élus fédéraux jurassiens sur les dossiers stratégiques dépendant de décisions budgétaires fédérales, tout en respectant évidemment la liberté d'opinion de chacun, droit fondamental garanti par l'article 16 de la Constitution fédérale. Il mettra en exergue, de manière encore plus soutenue, les impacts pour le canton du Jura des coupes budgétaires prévues par la Confédération. A noter, toutefois, que les transports publics ne représentent de loin pas le seul dossier hautement stratégique pour le canton du Jura. Il est important de souligner que le Gouvernement a œuvré en étroite collaboration, d'une manière parfaitement coordonnée, avec les élus fédéraux jurassiens dans le cadre de la question relative à la péréquation financière fédérale liée à Moutier. Un dossier qui représente tout de même un enjeu de 65 millions de francs pour le Canton. En outre, il agit également de concert avec les quatre parlementaires fédéraux dans le cadre de la sauvegarde du Laboratoire souterrain du Mont-Terri. Et ce ne sont ici que deux exemples parmi d'autres qui illustrent l'esprit de collaboration qui règne entre l'Exécutif jurassien et les parlementaires fédéraux, quelle que soit leur appartenance politique.

Delémont, le 14 avril 2026



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître